



COPIE

## **PROCES VERBAL DE CONSTAT N°C011100**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE**

**ET LE DIX NEUF OCTOBRE**

*A la demande de :*

Groupement d'Intérêts Economique PULSAT, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sou le numéro C 348 443 292, dont le siège social est 13 avenue Fontréal – BP 72172 -31621 EUROCENTRE CEDEX, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège et représentée pour les présentes par la Société CENTRALE COMPETENCE.

Laquelle fait élection de domicile en notre Etude,

*Il m'a été exposé*

Le groupe PULSAT a été chargé de l'organisation pour le compte de la société CENTRALE COMPETENCE d'un jeu concours gratuit sans obligation d'achat du 16 novembre 2015 au 26 décembre 2015 inclus.

Il m'est demandé ce jour d'enregistrer en notre Etude le règlement du jeu intitulé « Chez Compétence note vœu le plus cher ».

*Déférant à cette réquisition*

*J'ai Stéphane DARBON, Huissier de Justice Associé,  
Au sein de la SCP STEPHANE DARBON, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la  
Résidence de TOULOUSE, 44 rue Bayard,  
Soussigné*

Je certifie avoir reçu ce jour en notre Etude le règlement reproduit ci-dessous en intégralité.

## CONSTATATIONS

### **REGLEMENT JEU CONCOURS « Chez Compétence notre vœu le plus cher »**

#### **ARTICLE 1 : Présentation de l'opération**

CENTRALE COMPETENCE EUROCENTRE – 13, Avenue de Fontréal – BP 72172 – 31621 EUROCENTRE CEDEX organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 16/11/2015 au 26/12/2015 inclus.

#### **ARTICLE 2 : Détermination des participants**

Cette opération est réservée à toute personne physique, résidant en France métropolitaine à l'exclusion des personnes morales ou des personnes mandatées par elles, du personnel CENTRALE COMPETENCE et de leurs familles, des adhérents au réseau Compétence et de leur famille. La participation de tout mineur implique qu'il ait reçu le consentement de ses parents ou de la personne ayant l'autorité parentale.

#### **ARTICLE 3 : Modes de diffusion de l'opération**

Des bulletins de participation seront mis à la disposition des consommateurs :

- en page 8 du catalogue "Chez Compétence notre vœu le plus cher"
- dans les magasins participants\*\*

\* Bulletin à découper, compléter et à déposer dans le magasin COMPETENCE (adresse indiquée en dernière couverture du catalogue).

\*\*Bulletin à compléter et déposer dans le magasin participant.

#### **ARTICLE 4 : Principe du jeu**

Pour participer à ce jeu, chaque joueur devra :

Indiquer son nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, N° de téléphone, et son adresse mail sur le bulletin de participation et le déposer dans l'urne prévue à cet effet dans les magasins Compétence participants jusqu'au 26/12/2015 (heures de fermeture des magasins participants). Toute participation par voie postale et internet sera exclue.

Tout bulletin raturé, incomplet, ou déchiré ou illisible, sur papier libre ou photocopie sera considéré comme nul.

Un seul bulletin de participation par foyer est autorisé (par foyer, on entend même nom, même adresse).

### **ARTICLE 5 : Nature des lots**

**Les dotations mises en jeu sont les suivantes :**

- **5 bons d'achat d'une valeur unitaire de 200 € TTC à valoir dans les magasins Compétence jusqu'au 30 Avril 2016 en une seule fois.**
- **5 bons d'achat d'une valeur unitaire de 100 € TTC à valoir dans les magasins Compétence jusqu'au 30 Avril 2016 en une seule fois.**
- **10 bons d'achat d'une valeur unitaire de 50 € TTC à valoir dans les magasins Compétence jusqu'au 30 Avril 2016 en une seule fois.**

Ces lots ne peuvent donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, ni transmis à un tiers.

### **ARTICLE 6 : Les gagnants**

Les gagnants seront déterminés par un tirage au sort national, dont la date et l'heure seront définies par COMPETENCE après la date de clôture du jeu (26/12/2015)

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Les participants autorisent la société organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant l'exactitude des renseignements fournis par les participants (identité, âge, domicile) dans le strict respect de l'article 9 du code civil. La société organisatrice est notamment autorisée à vérifier que les participants sont majeurs. Toute indication d'identité fautive ou erronée entraîne l'élimination immédiate de la participation ou du gain du participant.

### **ARTICLE 7 : Remise des dotations**

Les gagnants seront avertis personnellement, par courrier à l'adresse où ils sont domiciliés ou par téléphone, des modalités de remise auxquelles ils devront se conformer pour bénéficier de leur dotation.

Aucune contestation relative à une erreur de l'administration postale ne pourra être le fondement de l'engagement de responsabilité de la société organisatrice en cas de mauvais acheminement, de non réception du courrier par voie postale ou de sa perte.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par des lots de même valeur et/ou caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### **ARTICLE 8 : Dépôt du règlement.**

Le règlement complet de l'opération est déposé en l'étude de Maître Stéphane DARBON, Huissier de Justice – 44 rue Bayard – 31000 Toulouse – www.darbon.com

Il est disponible sur demande écrite avant le 26/12/2015 minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante : CENTRALE COMPETENCE (Jeu "Chez Compétence notre vœu le plus cher"), 13 avenue de Fontréal – BP 72172 – 31621 EUROCENTRE Cedex. Les frais d'envoi de la demande de règlement pourront être remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif postal lent en vigueur (moins de 20g).

### **ARTICLE 9 : Responsabilité des sociétés organisatrices**

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler le jeu, de l'écourter, de le proroger ou d'en modifier les conditions à tout moment si les circonstances l'exigent, notamment en cas de survenance d'un cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

En cas de modifications, le règlement sera modifié sous la forme d'un avenant par la société organisatrice, déposée en l'étude de Maître Stéphane DARBON, Huissier de Justice – 44 rue Bayard – 31000 Toulouse – www.darbon.com et publié par une annonce dans les magasins COMPETENCE participants.

En particulier, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse le droit de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Les sociétés organisatrices ne sauraient voir leur responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement du lot ou de la perte de celui-ci lors de son expédition. Les sociétés organisatrices ne pourront voir leur responsabilité engagée du fait de la jouissance et de l'utilisation des lots.

### **ARTICLE 10 : Acceptation du règlement**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu, à l'interprétation du règlement, à la liste des gagnants.

Toute interprétation litigieuse ou difficulté d'application du présent règlement sera soumise à la société organisatrice. Ses avis seront réputés sans appel.

Le jeu ainsi que que le présent règlement sont soumis à la loi française. Tout litige né ou à naître du fait de l'exécution du présent règlement sera de la compétence exclusive des juridictions dans le ressort desquelles est domiciliée la société organisatrice.

### **ARTICLE 11 : Loi informatique et liberte**

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement dans le cadre du présent jeu, ce que les participants acceptent expressément.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, la société organisatrice pourra être amenée à réutiliser ces informations ou les transmettre à des sociétés partenaires aux fins notamment d'envoi par courrier postal ou électronique d'informations commerciales, si le participant n'a pas manifesté son intention contraire.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations les concernant en écrivant à l'adresse du jeu : COMPETENCE, 13 avenue de Fontréal – BP 72172 – 31621 EUROCENTRE Cedex.

### **ARTICLE 12 : Participation**

Les gagnants autorisent la société Compétence à utiliser à titre publicitaire leurs noms et leurs coordonnées, pour les besoins de la communication autour du jeu uniquement, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leurs lots, pour le monde entier et pour une durée de 6 mois.

### **ARTICLE 13 : Propriété intellectuelle**

L'ensemble de ce jeu et chacun de ses éléments pris séparément sont protégés par la législation en vigueur et notamment la législation française sur la propriété intellectuelle (droit des marques, droit d'auteur ...).

A ce titre tous les droits de reproduction et de représentation sont réservés y compris pour les représentations visuelles, iconographiques, photographiques, audiovisuelles ou autres.

Aucune licence, ni aucun autre droit n'est conféré à quiconque au regard des droits de propriété intellectuelle. La reproduction de tout ou partie de ce jeu est formellement interdite sauf autorisation expresse et écrite de la société organisatrice. En cas de non-respect de ce qui précède, l'éventuel contrevenant s'expose à des poursuites pénales.

### **Extrait du règlement :**

Jeu gratuit sans obligation d'achat du 16/11/2015 au 26/12/2015 inclus. Ce jeu est réservé à toute personne physique et majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception du personnel des sociétés organisatrices et de leur famille.

La participation de tout mineur implique qu'il ait reçu le consentement de ses parents ou de la personne ayant l'autorité parentale.

Pour participer à ce jeu, il suffit de compléter le bulletin de jeu se trouvant en 8<sup>ème</sup> page du catalogue « Chez Compétence notre voeu le plus cher » et de le déposer dans l'urne d'un magasin Compétence participant à l'opération.

La date limite de participation est le 26/12/2015. Toute participation par voie postale est exclue. Tout bulletin raturé, incomplet, déchiré ou illisible, sur papier libre sera considéré comme nul.

Un seul bulletin de jeu par foyer (même nom, même adresse).

En jeu :

- **5 bons d'achat d'une valeur unitaire de 200 € TTC à valoir dans les magasins Compétence jusqu'au 30 Avril 2016 en une seule fois.**
- **5 bons d'achat d'une valeur unitaire de 100 € TTC à valoir dans les magasins Compétence jusqu'au 30 Avril 2016 en une seule fois.**
- **10 bons d'achat d'une valeur unitaire de 50 € TTC à valoir dans les magasins Compétence jusqu'au 30 Avril 2016 en une seule fois.**

Le règlement de jeu est déposé chez Maître DARBON, Huissier de justice, 44 rue Bayard, 31010 Toulouse cedex , [www.darbon.com](http://www.darbon.com). Il est disponible sur demande écrite avant le 26/12/2015 minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante : COMPETENCE EUROCENTRE, 13 avenue de Fontréal – BP 72172 – 31621 EUROCENTRE Cedex. Les frais d'envoi de la demande de règlement pourront être remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif postal lent en vigueur (moins de 20g).

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations les concernant en écrivant à l'adresse du jeu : CENTRALE COMPETENCE EUROCENTRE, 13 avenue de Fontréal – BP 72172 – 31621 EUROCENTRE Cedex.

Mes constatations étant terminées, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit à notre requérante.

**SOUS TOUTES RESERVES**

**DONT PROCES-VERBAL**

**Acte soumis à la taxe forfaitaire**

**Coût au dos**

**Me Stéphane DARBON**  
**Huissier de Justice**

